



L'identité politique de Nice. Mémoire et monuments publics de 1860 à 1914

Henri Courrière

► To cite this version:

Henri Courrière. L'identité politique de Nice. Mémoire et monuments publics de 1860 à 1914. La Méditerranée en passion. Mélanges d'histoire contemporaine offerts à Ralph Schor, Classiques Garnier, 2015, 10.15122/isbn.978-2-8124-4799-0.p.0497 . hal-03644129

HAL Id: hal-03644129

<https://hal.science/hal-03644129>

Submitted on 18 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'identité politique de Nice. Mémoires et monuments publics de 1860 à 1914

Henri COURRIERE, docteur en histoire, chercheur associé au Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine, Université de Nice Sophia-Antipolis.

On connaît, depuis les travaux de Maurice Agulhon, l'intérêt de l'étude des statues et des monuments publics pour l'histoire du politique. Éléments du décor urbain, outils pédagogiques et idéologiques, les statues et monuments commémoratifs permettent d'appréhender au plus près les pratiques, les représentations et les cultures politiques au sein d'un État, d'une région ou d'une ville¹. Dans le sillage des *Lieux de mémoire* de Pierre Nora, l'étude des éléments du décor urbain fait ainsi pleinement partie du domaine de recherche des historiens soucieux de croiser approches culturelle et politique². Ressortant du domaine des politiques culturelles locales, les monuments permettent également de voir comment, à travers eux, se définissent, se construisent et s'interpénètrent identité locale et identité nationale³.

De 1860 à 1914, cinq monuments publics représentant des personnages ou des événements politiques sont inaugurés à Nice, en l'honneur d'André Masséna, de Giuseppe Garibaldi, de Sadi Carnot, du centenaire de la réunion à la France et de Léon Gambetta. La prise de décision de leur érection, les inaugurations et leur décorum, les emplacements choisis et la symbolique employée révèlent les différents enjeux qui structurent la vie politique locale. Ils ouvrent également la voie à une étude de la construction de l'identité communale à Nice, et de l'évolution de ses rapports avec l'identité nationale.

La ville de Nice constitue un exemple particulièrement original. Longtemps liée à la Provence, elle passe à la maison de Savoie en 1388 et s'intègre ensuite au royaume de Piémont-Sardaigne. Réunie à la France en 1792-1814, elle retourne dans le giron de Turin avant d'être annexée en 1860. Cité frontalière et périphérique par rapport au territoire national, la ville se trouve donc dotée d'un décor urbain marquée par son héritage piémontais et elle doit, politiquement, construire et prouver son appartenance à la France du Second Empire puis à celle de la Troisième République⁴. Ville de petite taille avant son explosion démographique à partir des années 1880, elle possédait en outre peu de monuments publics et constituait en la matière un terrain presque vierge⁵.

¹ Maurice Agulhon, *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaine de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989.

² Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997, trois volumes ; Philippe Poirrier, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Seuil, 2004 ; June Hargrove, « Les statues de Paris », in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, 2, Paris, Gallimard, 1997, p. 1855-1886 ; Philippe Poirrier, Loïc Vadelorge, « La statuaire provinciale sous la Troisième République. Une étude comparée : Rouen et Dijon », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 42-2, 1995, p. 240-269.

³ Pierre-Yves Saunier, « Que faire du localisme ? L'institutionnalisation d'une identité locale : Lyon au XIX^e siècle », in Vincent Dubois, Philippe Poirrier (dir.), *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, La Documentation française, 1998, p. 29-52 ; Olivier Ihl, « La monumentalisation de la voie publique. Sur les politiques d'attribution des noms de rue aux XIX^e et XX^e siècles », in Philippe Poirrier, Vincent Dubois (dir.), *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, La Documentation française, 2002, p. 127-144 ; Martina Avanza, Gilles Laferté, « Dépasser la "construction des identités" ? Identification, image sociale, appartenance », *Genèses*, n° 61, 2005, p. 134-152.

⁴ Sur l'ambivalence des hommes politiques niçois vis-à-vis de l'Italie, cf. Marc Ortolani, « Les Alpes-Maritimes entre France et Italie à travers le discours politique local (1860-1914) », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 77, 2008, p. 201-228.

⁵ Une statue de Charles-Félix, roi de Sardaigne et duc de Savoie, a été inaugurée à Nice en 1828. La statue a été érigée pour remercier le roi d'avoir confirmé les privilèges du port. La corporation des serruriers lui a également fait élever un monument commémoratif, en 1827. Cf. Alain Ruggiero (dir.), *Nouvelle histoire de Nice*, Toulouse, Privat, 2006, p. 164.

Ville politiquement modérée, enfin, elle avait a priori peu d'appétences pour la statuomanie qui est longtemps restée marquée par ses origines révolutionnaires⁶.

Les années 1860-1914 représentent par ailleurs un moment privilégié pour l'étude de la construction du cadre urbain niçois. La seconde moitié du XIX^e siècle voit apparaître de nombreux quartiers neufs qu'il faut aménager et décorer⁷. La fin du Second Empire et surtout les débuts de la Troisième République représentent ainsi l'âge d'or des statues et monuments commémoratifs publics, à un moment de nationalisation des masses mais aussi de construction des identités locales, régionales et municipales.

À travers l'étude des monuments publics, nous essaierons ici de déterminer comment les élites municipales niçoises parviennent à effacer peu à peu le passé italien de la ville, à construire une identité politique et historique qui affirme la spécificité de la cité tout en étant compatible avec l'identité française, dans un contexte d'essor du nationalisme et, parfois, de tensions avec l'Italie. Si le Second Empire rend hommage, de façon très classique, à la figure d'André Masséna, la statue de Giuseppe Garibaldi constitue un cas original de monument franco-italien, avant que la Troisième République ne s'affirme avec force à travers le monument du Centenaire, puis les figures de Sadi Carnot et de Léon Gambetta.

Francisation et impérialisation. Le Second Empire et la figure d'André Masséna (1869)

Le maréchal André Masséna est le premier personnage à faire l'objet d'une commémoration statuaire à Nice après l'annexion de 1860. Né à Nice en 1756, Masséna s'engage dans l'armée française en 1775 puis devient officier dans le bataillon des volontaires du Var pendant la Révolution. Général en 1793, il s'illustre pendant la campagne d'Italie, notamment lors la bataille de Rivoli en 1797, où il gagne le surnom d'« enfant chéri de la victoire ». Il s'illustre ensuite aux batailles de Zurich (1799), pendant le siège de Gênes (1800) et à la bataille d'Essling. Fait duc de Rivoli et prince d'Essling, il se rallie aux Bourbons en 1814 et meurt à Paris en 1817.

Un premier projet de statue en son honneur apparaît avant l'annexion, en 1858. Il émane d'un comité franco-italien dirigé par le lieutenant-général comte Régis, ancien ministre et sénateur du Royaume de Piémont-Sardaigne, et par le colonel Roux, ancien aide de camp de l'Empereur et neveu du maréchal Masséna⁸. Parmi les membres du comité se trouvent des partisans de l'annexion et des personnalités plus réservées à ce sujet. Le comité souhaite honorer la gloire militaire de Masséna mais aussi constituer un symbole de l'amitié entre la France de Napoléon III et le Royaume de Piémont-Sardaigne.

L'annexion de 1860 change la nature de ce premier projet. Une nouvelle commission exclusivement française est alors formée sous la présidence du préfet. On y trouve les deux députés du département, le maire de Nice François Malausséna et quatre militaires. Trois personnes sont d'anciens membres de la commission de 1859. Dans une circulaire adressée aux maires, le préfet souligne l'importance de ce type de statue pour la « fierté » et l'identité locale⁹. Il demande en outre à chaque maire du

⁶ Maurice Agulhon, *Marianne au pouvoir*, op. cit., p. 120.

⁷ Véronique Thuin-Chaudron, *Nice, de la colline du Château aux châteaux des collines. Architecture, construction, urbanisation de 1860 à 1914*, Nice, Serre, 2009.

⁸ *Projet d'une statue monumentale à la gloire du Maréchal Masséna à Nice*, Nice, Canis Frères, 1859, 2 p. Cf. également Jean-Paul Potron, « La statue du maréchal Masséna à Nice, une affaire d'État », *Nice historique*, 2008, n° 2, p. 137-155.

⁹ Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 20707, circulaire imprimée du préfet aux maires, 28 novembre 1861. Sur ce sujet, cf. Stéphane Gerson, « L'État français et le culte malaisé des souvenirs locaux, 1830-1870 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 2004, n° 29, p. 13-29.

département de créer un comité de souscription dans sa commune. La commémoration de l'amitié franco-piémontaise cède donc officiellement la place à l'exaltation de la seule identité locale.

À la suite d'un concours ouvert au ministère des Beaux-Arts, l'exécution de la statue est confiée à Albert-Ernest Carrier-Belleuse. La statue en bronze, réalisée en 1867, représente le maréchal lors de la bataille d'Essling, sur le Danube. Masséna est debout, tête nue, en grand uniforme de maréchal de France en campagne et pose le pied droit sur un canon jeté à terre. Il fait un geste impératif de la main droite et serre de la main gauche la poignée de son sabre, qui est dans son fourreau. Sur le socle de la statue est gravée « Essling »¹⁰. Sur la face avant du piédestal, une statue en bronze représente une jeune femme, torse nu, personnifiant la Victoire ou peut-être l'Histoire. Elle tient un sabre de la main gauche et grave de la main droite le nom de Masséna sur un médaillon. Sur la face gauche, un bas-relief en bronze représente Masséna à cheval lors de la bataille de Zurich. Sur la face droite, un second bas-relief représente le maréchal lors du siège de Gênes. Entouré de ses officiers, debout devant une table, il dicte les conditions qu'il pose à la reddition de la ville¹¹. La statue est placée au centre d'un nouveau square construit sur le Paillon, entre la vieille ville et les nouveaux quartiers. Un emplacement sur la place Masséna, un moment envisagé, a été abandonné car la statue aurait tourné le dos à la vieille ville¹².

La statue est inaugurée le 15 août 1869. La date choisie est doublement symbolique, puisqu'il s'agit non seulement d'un 15 août, jour de la fête « nationale » du Second Empire¹³, mais aussi du centenaire de la naissance du fondateur de la dynastie. L'inauguration rattache ainsi le régime de Napoléon III à celui de Napoléon I^{er} et la fête locale à la fête nationale. Le déroulement de la cérémonie est classique, semblable à celle de la Saint-Napoléon¹⁴. La fête présente une forte dimension nationale et patriotique et l'on note dans l'assistance la présence de plusieurs représentants de la famille Reille, alliée aux Masséna. Le souvenir du premier Empire est renforcé par la présence de médaillés de Ste-Hélène et de membres de la Légion d'honneur.

Les discours prononcés lors de l'inauguration explicitent la signification du monument¹⁵. La statue symbolise ainsi l'union de Nice à l'Empire et à la France, à travers la personne du maréchal, tandis que l'emplacement choisi matérialise l'union entre la « Nice du progrès », les nouveaux quartiers, et la « Nice historique », la vieille ville. La statue vise aussi à associer le « patriotisme national » au « patriotisme local » et à souligner le libéralisme du régime, en rappelant la carrière révolutionnaire du maréchal. La fonction pédagogique du monument, enfin, est fortement soulignée.

Le monument est caractéristique du Second Empire, période au cours de laquelle la plupart des statues représente des généraux des guerres révolutionnaires et impériales et

¹⁰ Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, *Inventaire générale des richesses d'art de la France. Province. Monuments civils. Tome IV, statues historiques*, Paris, Plon, 1911, p. 29-31.

¹¹ Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 4T10, rapport du maire de Nice au préfet, 4 mars 1885.

¹² Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 2O707, extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Nice, séance du 9 décembre 1868.

¹³ Bernard Ménager, *Les Napoléon du peuple*, Paris, Aubier, 1988 ; Rosemonde Sanson, « Le 15 août : Fête nationale du second Empire », in Alain Corbin, Noëlle Gérôme, Danielle Tartakowsky (dir.), *Les usages politiques des fêtes aux XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 117-136 ; Rémi Dalisson, *Les Trois couleurs, Marianne et l'Empereur. Fêtes libérales et politiques symboliques en France, 1815-1870*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2004 ; Sudhir Hazareesingh, *La Saint-Napoléon. Quand le 14 juillet se fêtait le 15 août*, Paris, Tallandier, 2007.

¹⁴ *Journal de Nice*, 16-17 août 1869.

¹⁵ Les discours sont prononcés par André Reille, petit-fils d'André Masséna, aide de camp et délégué de l'Empereur, François Malausséna, député et maire de Nice, et Victor Masséna, député de la circonscription de Grasse et également petit-fils du maréchal.

exaltent les succès militaires, tout en évitant la glorification de la République¹⁶. Dans la mesure où le régime fonde sa légitimité sur le rappel des victoires des armées du premier Empire, le monument vise avant tout à commémorer les hauts faits militaires d'un personnage exemplaire tout en affirmant des valeurs civiques assez générales¹⁷. La situation particulière de Nice confère cependant au monument certains traits spécifiques. Statue d'un militaire niçois de la Révolution et du premier Empire, elle vise tout d'abord à renforcer *in situ* la légitimité historique et politique du régime de Napoléon III, qui se réclame de ce double héritage. Hommage à une gloire locale et nationale, elle permet également d'arrimer la ville anciennement piémontaise à sa nouvelle patrie, tandis que l'emplacement choisi, entre la vieille ville et les nouveaux quartiers, participe à l'unification de la cité, tout en soulignant les bienfaits matériels apportés par l'annexion. La bi-nationalité du personnage, comme celle de la ville dans laquelle est située le monument, sont par ailleurs totalement évacuées, notamment par rapport au premier projet de 1858, et Nice est présentée comme « retournant » à la France, annulant ainsi les traités de 1815. La proximité des élections législatives pousse enfin les deux députés à valoriser dans leur discours la dimension libérale du personnage et, par conséquent, la leur et celle du régime, dans un contexte d'essor des oppositions. Ils participent ainsi à la construction d'une identité politique libérale de la ville.

Francité et italianité. Giuseppe Garibaldi (1891)

La figure de Garibaldi occupe une place particulière au sein du Panthéon républicain français, a fortiori dans la ville natale du patriote italien¹⁸. Le général constitue en effet une figure populaire à Nice, où se trouvent les tombes de sa mère et de sa première femme. Cette notoriété n'entraîne pas une adhésion pleine et entière des habitants de la ville à ses idées politiques, mais elle a souvent gêné l'administration préfectorale, en raison de l'opposition du général à l'annexion de Nice à la France et de la présence de nombreux garibaldiens dans l'ancien comté.

Le projet d'une statue à Garibaldi est évoqué le 6 juin 1882 lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Nice, convoqué à l'occasion de la mort du général quatre jours auparavant. Un adjoint y rappelle que Garibaldi a été député de Nice au Parlement de Turin et souligne son rôle dans l'indépendance de l'Italie et lors de la guerre de 1870¹⁹. C'est donc le Garibaldi symbole de l'amitié franco-italienne et de « l'union des races latines » qu'il s'agit d'honorer. Une commission spéciale est nommée et une souscription est lancée par la municipalité, dirigée par le républicain gambettiste Alfred Borriglione. Le projet connaît cependant de nombreuses difficultés et le monument n'est finalement inauguré qu'en 1891.

La statue, en marbre blanc, représente Garibaldi vêtu d'une chemise rouge et d'une cape, dans une position de défilé. Chaque face du soubassement est ornée d'une proue de navire et des armes de la ville de Nice, allusion aux origines de Garibaldi, marin et fils

¹⁶ Maurice Agulhon, « La "statuomanie" et l'histoire », in *Histoire vagabonde I. Ethnologie et politique dans la France contemporaine*, Paris, Gallimard, 1988, p. 165.

¹⁷ Maurice Agulhon, *Marianne au pouvoir*, op. cit., p. 116.

¹⁸ Maurice Agulhon, « Le mythe de Garibaldi en France de 1882 à nos jours », in *Histoire vagabonde II. Idéologies et politique dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1988, p. 85-131 ; Jérôme Grévy, *Garibaldi*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001 ; Jérôme Grévy, Hubert Heyriès, Carmela Maltone, *Garibaldi et garibaldiens en France et en Espagne. Histoire d'une passion pour la démocratie*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2011, notamment p. 210-215 pour la mémoire garibaldienne à Nice.

¹⁹ Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 20707, extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Nice, séance du 6 juin 1882. Cf. également Jean-Paul Potron, Fabrice Ospedale, « La statue de Garibaldi à Nice, un feuillet politique et artistique », *Nice historique*, 2007, n° 2, p. 185-207.

de marin²⁰. Sur les côtés, deux lions symbolisent les campagnes de 1859 ou de 1860 (deuxième guerre d'indépendance contre l'Autriche avec l'appui de la France ou expédition des Mille) et de 1870 (Dijon). Sur l'avant de la statue, un groupe en bronze représente la France et l'Italie veillant sur le berceau de Garibaldi enfant, qui s'efforce de rapprocher leurs mains. L'Italie se trouve à droite et la France à gauche du berceau. Les drapeaux des deux nations (hampe surmontée de la louve et des louveteaux pour l'Italie, d'une couronne de chêne et du coq gaulois pour la France) forment le rideau du berceau. La France est coiffée d'un bonnet phrygien, drapée à l'antique, un sein dénudé. Il s'agit donc d'une France de gauche même si, à partir de 1885-1889, le bonnet phrygien est « ré-approprié » et perd sa connotation révolutionnaire²¹. L'Italie, également vêtue à l'antique, porte un ceinturon orné de l'écusson de Savoie, symbole de la maison de Piémont-Sardaigne²².

À l'arrière, un bas-relief représente « La paix invitant les nations à une union fraternelle » ou « Les nations dans Nice la belle ». Au centre, la Paix et la ville de Nice sont représentées sur deux chevaux. La première porte un rameau d'olivier tandis que la seconde souffle dans une trompette pour inviter chez elle les nations de l'Univers. Au dessous, se trouvent les trois nations latines enlacées. À leur gauche, l'Angleterre leur présente un petit Indien porteur d'une colombe. À leur droite se trouvent la Russie, l'Amérique et les autres nations. Au pied des trois nations sœurs, deux enfants représentant la race blanche et la race noire s'embrassent²³.

Le monument porte pour seule inscription « À Garibaldi, sa ville natale ». Il est situé au centre de la place Garibaldi, ancienne place royale baptisée ainsi dès 1870, sur la rive gauche du Paillon, dans le quartier « vieux-niçois », italien et populaire de la ville²⁴. La statue tourne le dos à chapelle du Saint-Sépulcre, propriété de l'archiconfrérie des pénitents bleus.

Le monument est original par plusieurs aspects. Si le général est représenté dans une pose théâtrale classique de guide et de meneur²⁵, il adopte une attitude de défi, et non d'attente. Les différentes allégories renvoient aux idées garibaldiennes d'union entre les peuples, de liberté et de fraternité, mais elles n'exaltent pas la nation italienne. L'épisode de la vie du général qui est représenté, enfin, sa naissance entourée de la France et de l'Italie, place toute sa destinée sous les auspices de l'amitié entre les deux nations²⁶. Le monument se caractérise donc par une forte dimension franco-italienne, ce qui le différencie des autres statues de Garibaldi, qu'elles soient françaises ou italiennes. Le monument de Dijon représente en effet le général en « incarnation des valeurs de la république universelle et de la paix »²⁷, tandis que celui de Paris le montre en « héros de la liberté et de la démocratie »²⁸.

Comme l'a souligné Jérôme Grévy, l'opinion française est très divisée par rapport au général italien, dont l'image évolue fortement selon le contexte politique²⁹. L'inauguration de sa statue à Nice donne donc lieu à d'importantes polémiques, tant en

²⁰ Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 4T10, note sur la statue de Garibaldi, s. d.

²¹ Maurice Agulhon, *Marianne au pouvoir*, op. cit., p. 27-28 et 109-111.

²² *L'Éclair* de Nice, 4 octobre 1891.

²³ Ibid.

²⁴ Sur l'importance des places comme lieu de sociabilité et d'identité municipale en Italie, cf. Mario Isnenghi, « La place », in Mario Isnenghi (dir.), *L'Italie par elle-même. Lieux de mémoire italiens de 1848 à nos jours*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2006, p. 111-123.

²⁵ Jérôme Grévy, *Garibaldi*, op. cit., p. 171.

²⁶ Ibid., p. 173.

²⁷ Jérôme Grévy, Hubert Heyriès, Carmela Maltone, *Garibaldi et garibaldiens en France et en Espagne. Histoire d'une passion pour la démocratie*, op. cit., p. 216.

²⁸ Ibid., p. 222.

²⁹ Jérôme Grévy, *Garibaldi*, op. cit., p. 123.

France qu'en Italie. On y retrouve d'un côté les arguments classiques du discours hostile à Garibaldi, considéré comme anti-français parce qu'il s'est battu contre la France en 1849 et en 1867 et qu'il aurait encouragé le séparatisme niçois³⁰. Le quotidien *Il Pensiero di Nizza*, partisan de l'italianité de Nice, condamne pour sa part un monument élevé « par des mains françaises³¹ ». Il est vrai que les relations entre les deux pays sont alors tendues³².

Les partisans du monument s'efforcent par conséquent de lever toute ambiguïté « nationale ». *Le Petit Niçois* assure ainsi que l'inauguration sera « malgré tout et par la force même des choses, une fête franco-italienne », au cours de laquelle on ne verra « prédominer ni le patriotisme français ni le patriotisme italien, mais les deux se confondre et se résoudre en un patriotisme supérieur³³ ». Certainement en signe d'apaisement, l'inauguration est repoussée au 4 octobre. Initialement, la statue devait être inaugurée le 20 septembre, date de l'entrée des troupes italiennes à Rome en 1870³⁴, ce qui aurait pu être perçu comme une provocation anti-française.

La cérémonie se déroule en plusieurs étapes, selon un décorum strictement franco-italien. Les fenêtres sont pavoisées des couleurs françaises et italiennes et la statue est recouverte d'un voile bleu, blanc, vert et rouge³⁵. La couronne de la presse est ornée de deux rubans, français et italiens, et les musiques jouent *La Marseillaise* comme l'*Hymne de Garibaldi*. Le gouvernement est représenté par Maurice Rouvier, président du conseil général des Alpes-Maritimes et ministre des Finances, mais il ne porte pas d'insigne officiel. Aucun représentant officiel de l'Italie ne participe à la cérémonie, sauf le consul d'Italie à Nice, lui aussi sans insigne³⁶.

Lors des discours, tous les orateurs rendent hommage au rôle de Garibaldi dans l'unification de l'Italie et à sa participation à la Défense nationale. On retrouve également la plupart des thèmes de la rhétorique garibaldienne : l'idée d'Union latine est exaltée et Garibaldi, ami de la France, est vu comme le héros de la liberté, de la libre pensée et de la démocratie³⁷. Le général italien symbolise ici l'amitié franco-italienne par opposition à l'alliance italo-prussienne, jugée contre-nature et réactionnaire³⁸. Les orateurs insistent également sur les vertus privées de Garibaldi et sur son désintéressement³⁹. Il s'agit donc d'honorer « aussi bien le combattant du droit, de la liberté et de la justice que l'homme qui s'était mis au service de la Défense nationale⁴⁰ », mais des thèmes plus locaux sont également développés.

L'italianité de Nice est abordée de façon nuancée. Le maire républicain conservateur de Nice, François Alziary de Malaussena rappelle peu le passé de la ville, signalant seulement que, quand Garibaldi revint d'Amérique, les Niçois étaient « liés alors aux destinées de l'Italie ». Le député de Nice Flaminio Raiberti, pour sa part,

³⁰ Maurice Agulhon, « Le mythe de Garibaldi en France de 1882 à nos jours », art. cit., p. 114.

³¹ *Le Petit Niçois*, 6 septembre 1891. Sur *Il Pensiero di Nizza*, cf. Pierre Milza, *Français et Italiens à la fin du XIX^e siècle. Aux origines du rapprochement franco-italien de 1900-1902*, Rome, École française de Rome, 1981, p. 229. ; Mireille Massot, « L'intégration de Nice à la République française à travers le "Pensiero di Nizza", 1870-1895 », in *Les Alpes-Maritimes, 1860-1914. Intégration et particularismes. Actes du colloque de Nice, 1987*, Nice, éditions Serre, 1988, p. 347-357.

³² *Le Petit Niçois*, 6 septembre 1891. Le quotidien évoque la politique de Crispi et la rupture des relations commerciales ; cf. également Pierre Milza, *Français et Italiens à la fin du XIX^e siècle*, op. cit., p. 91.

³³ *Le Petit Niçois*, 30 septembre 1891.

³⁴ *Le Petit Niçois*, 11 septembre 1891.

³⁵ *Le Petit Niçois*, 5 octobre 1891.

³⁶ Les ministres italiens ont été invités à se rendre à la cérémonie, mais ils ont déclinés l'invitation en raison de la présence de radicaux italiens à l'inauguration. Cf. Pierre Milza, *Français et Italiens à la fin du XIX^e siècle*, op. cit., p. 91.

³⁷ Maurice Agulhon, « Le mythe de Garibaldi en France de 1882 à nos jours », art. cit., p. 112.

³⁸ Ibid., p. 113.

³⁹ Ibid., p. 113.

⁴⁰ Jérôme Grévy, *Garibaldi*, op. cit., p. 130.

fournit une relecture complexe du passé local : si Nice a contribué, par Masséna et Garibaldi, à l'unité de l'Italie, elle n'en est cependant pas moins française car la ville ne se « reconnaît » pas dans la nouvelle Italie unifiée et prend alors conscience de sa francité, sans renier pour autant son passé. Nice et Garibaldi sont donc tous deux des gages réciproques de la fraternité franco-italienne⁴¹. Par la statue de Garibaldi et la tombe de Gambetta, située au cimetière du Château, Nice devient une « terre d'alliance » entre les deux nations, voire le « mystique autel de la fraternité latine ».

La statue fournit également l'occasion d'affirmer le libéralisme de la ville et de proclamer son unité. Le maire insiste ainsi sur l'« état d'esprit libéral qui a toujours été celui de la population niçoise », tandis que le député républicain des Alpes-Maritimes, Alfred Borriiglione, voit dans le monument « une œuvre forte de paix et de conciliation, non seulement entre les habitants d'une même ville, mais encore entre les citoyens de deux grands peuples ». Symbole d'amitié entre la France et l'Italie, la statue doit ainsi permettre de réconcilier, à Nice, le « parti français » et le « parti niçois », de tendance italienne, et de mettre fin à la division de la cité.

Le soir, un banquet franco-italien de 450 personnes est organisé à la Jetée Promenade. Il s'agit d'une fête officielle, dont la fonction est d'atténuer la dimension républicaine et démocratique de la journée. Le lendemain soir, en revanche, une grande réunion républicaine franco-italienne se déroule dans la salle du Cirque⁴². 5 000 personnes y entendent des discours hostiles à la Triple-Alliance et favorables à l'amitié franco-italienne.

La statue de Garibaldi à Nice est sensiblement différente de celles situées en Italie : elle ne présente pas de forte dimension nationale⁴³ et la cérémonie d'inauguration ne vise pas à célébrer l'unité du peuple italien⁴⁴. Le monument, ainsi que les fêtes qui marquent son inauguration, présentent par ailleurs un certain nombre de traits spécifiques. Le caractère franco-italien du monument et des festivités est particulièrement affirmé, tant par la symbolique employée que par les discours prononcés. La dimension semi-officielle de la fête (absence d'arc de triomphe, de défilé militaire et de représentant important de l'État en tant que tel) a sans doute permis cette dimension à la fois bi-nationale et démocratique. Inaugurer en France, lors d'une période de tension diplomatique avec l'Italie, un monument dédié à un symbole aussi fort de l'identité nationale italienne que Garibaldi n'allait pas de soi. C'est sans doute pour cette raison que l'inauguration a avant tout adopté les rituels et les symboles d'une fête à la fois démocratique, locale et franco-italienne. En ce sens, la statue de Garibaldi à Nice souligne la proximité entre gauches française et italienne à l'aube des années 1890, tandis que la multiplicité des réunions et des banquets montre la polysémie de l'événement et de la figure du général. Le monument participe enfin fortement à la construction de l'identité municipale, le passé italien de la ville étant assumé sans pour autant nuire à la profonde francité de la ville, tout en proclamant le libéralisme et l'unité de la cité.

Le monument est donc en décalage par rapport à ce que Maurice Agulhon a nommé « l'embarras français devant Garibaldi niçois ». Comme le remarque l'historien,

⁴¹ Il fallait qu'après avoir donné le meilleur de ses enfants à l'Italie, ton pays [Nice] se donnât lui-même pour toujours à la France. Il fallait que par toi l'unité de l'Italie fût faite et par lui l'unité de la France achevée, pour que chaque peuple pût dire à l'autre : « Je suis la chair de ta chair et le sang de ton sang », pour que nous, dont les pères, avant de servir la France, ont glorieusement servi dans vos rangs, frères d'Italie, nous, dont la dernière goutte de sang fonda l'unité de l'Italie, une main tendue vers la statue de Garibaldi, l'autre tendue vers la tombe de celui qui fonda la République en France [Gambetta, dont la tombe se trouve à Nice], nous puissions vous dire et vous crier ; « Peuples, vous être frères, aimez-vous ! ». *Le Petit Niçois*, 5 octobre 1891.

⁴² *Le Petit Niçois*, 6 octobre 1891.

⁴³ Jérôme Grévy, *Garibaldi*, op. cit., p. 175.

⁴⁴ Ibid., p. 166.

la France du XIX^e siècle ne « pratiquait pas volontiers le relativisme national » et une ville française pouvait difficilement avoir donné naissance à un « homme aussi italien » que Garibaldi qui, peu à peu, n'est plus défini en France comme un Niçois mais comme un « patriote italien né à Nice d'une famille ligure » originaire de Gênes⁴⁵. La statue de Nice montre une volonté de sortir de cet « embarras » d'une autre façon, en forgeant une figure franco-italienne de Garibaldi, qui dépasse les nationalismes et incarne l'amitié entre les deux pays. Le monument permet, enfin, d'intégrer le général à la mémoire officielle de la ville, et donc de lui ôter une partie de sa dimension contestataire.

La républicanisation de l'annexion. Le monument du Centenaire de la réunion de Nice à la France (1896)

Cinq ans seulement après l'inauguration de la statue de Garibaldi, l'érection du monument du Centenaire marque une modification importante du paysage monumental niçois. Pour la première fois, en effet, la ville inscrit dans son cadre urbain un hommage explicite à son appartenance à la France à laquelle elle est rattachée depuis presque quarante ans.

La décision d'élever un monument commémorant la première réunion du comté de Nice à la France, en 1792-1793, est prise lors des festivités du centenaire de la République, dont on connaît l'importance pour le parti républicain comme pour le régime et dont le rôle d'impulsion, en terme statuaire, a été déjà souligné⁴⁶. Le conseil municipal, dirigé par le républicain conservateur François Alziary de Malausséna, décide d'ériger le monument lors de sa séance du 18 juillet 1892. Un conseiller municipal, Louis Bensa, rappelle à cette occasion les événements historiques qu'il convient de commémorer : le 4 novembre 1792, après la prise de la ville par le général d'Anselme, les députés Jean Dominique Blanqui et Isaac Veillon ont présenté à la Convention Nationale une adresse des corps administratifs du comté de Nice, demandant la réunion de celui-ci à la République⁴⁷. À l'issue d'un plébiscite, le 25 novembre 1792, la Convention Nationale accepte la réunion, le 31 janvier 1793. Dans son intervention, le conseiller municipal souligne que

« les sentiments qui animaient nos ancêtres sont les nôtres. Comme eux, nous aimons la France et la liberté. La date du Centenaire de la première réunion du comté de Nice à la France ne peut passer inaperçue. Il faut que la population niçoise puisse manifester à cette occasion son profond attachement à la France et à la République. Il faut aussi qu'un monument élevé sur une des places de notre ville rappelle à jamais cette date qui nous est chère⁴⁸ ».

Si les motivations sont explicites, on peut en revanche s'interroger sur la date tardive de la prise de décision. Compte-tenu des délais habituels de réalisation des monuments, il était en effet impossible que la statue soit prête à temps et, de fait, elle ne fût inaugurée qu'en 1896. On peut émettre l'hypothèse que la tendance conservatrice du maire de Nice l'a poussé à n'accepter qu'à contre-cœur l'érection d'un monument commémorant la Révolution.

⁴⁵ Maurice Agulhon, « Le mythe de Garibaldi en France de 1882 à nos jours », art. cit., p. 118.

⁴⁶ Maurice Agulhon, *Marianne au pouvoir*, op. cit., p. 223. Cf. également Maurice Agulhon, Alain Faure, Raymond Huard (dir.), *Le XIX^e siècle et la Révolution française*, Paris, Créaphis, 1992 ; Olivier Ihl, *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996 ; Jean El Gammal, *Politique et poids du passé dans la France « fin de siècle »*, Limoges, PULIM, 1999, p. 90-92 et 102-108.

⁴⁷ Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 2O707, extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Nice, séance du 18 juillet 1892.

⁴⁸ Ibid.

Le concours est ouvert à des architectes français uniquement et le projet est adopté le 23 septembre 1893. L'architecte choisi est Jules Febvre, associé au statuaire André Joseph Allar⁴⁹. Le monument est constitué d'une sorte de pyramide très effilée surmontée d'une statue de bronze représentant une Victoire (Nikè en grec, allusion à l'origine mythique du nom de Nice) enveloppée dans un drapeau français et prêtant serment de fidélité, allusion à la devise de la ville « Nissa fidelissima »⁵⁰. À la base de la pyramide, le groupe principal, en marbre blanc, représente Nice se donnant à la France (une jeune fille embrassant une femme tenant un faisceau). La France ne porte pas de bonnet phrygien mais un casque et son sein n'est pas dénudé. Son allure est calme, ce qui l'associe à l'idée d'ordre⁵¹. C'est donc une République modérée, prudente et légaliste⁵², à la fois maternelle, rassurante et pacificatrice. La ville de Nice est coiffée de ses murailles, reprenant ainsi une vieille représentation médiévale. On peut y voir une allusion à la dédition de la ville aux comtes de Savoie en 1388, ce qui présenterait la réunion de 1793 comme une sorte de nouvelle dédition, à la France cette fois. Quatre figures, aux angles du soubassement, auraient dû, selon le projet initial, représenter les bienfaits de l'annexion, mais elles n'ont pas été réalisées. Les armes de la ville sont sculptées au centre du soubassement. À l'arrière se trouve une représentation de la Méditerranée. Les inscriptions sont beaucoup plus nombreuses que sur les monuments précédents et visent à expliciter le sens de la statue comme à entretenir la mémoire des élus locaux⁵³. Sur la face avant de la pyramide figurent les dates 1793-1893 et en dessous : 1860. Le monument a donc pour but de commémorer non seulement la réunion de 1793, mais également celle de 1860.

Le monument est situé sur le jardin du Paillon, face à la mer et à la promenade des Anglais, fréquentée par les hivernants. Comme pour le monument Masséna, il ne s'agit pas d'une véritable place fermée, mais d'un jardin et l'emplacement est situé entre la vieille ville et les nouveaux quartiers.

L'inauguration, le 4 mars 1896, constitue une fête républicaine classique mais imposante par sa dimension, dans la tradition républicaine des fêtes à grand spectacle⁵⁴. Comme en Savoie, où les fêtes du centenaire ont eu lieu les 3, 4 et 5 septembre 1892, les festivités s'apparentent à un 14 Juillet⁵⁵. Leur caractère officiel et solennel est fortement souligné par la présence du président de la République Félix Faure et du président du Conseil Léon Bourgeois, la rencontre du peuple et du président permettant de sceller à nouveau le pacte de 1793. La fête est également censée entraîner l'union de toutes les classes sociales et de tous les partis de la ville dans l'idée de patrie. L'absence de date symbolique, comme celle du 14 juillet ou du 4 septembre, se trouve compensée par la présence du chef de l'État et les remises de décorations, qui renforcent la dimension républicaine et très patriotique de la cérémonie⁵⁶.

Le contexte diplomatique, toujours tendu entre la France et l'Italie en raison de l'alliance de cette dernière avec l'Autriche et l'Allemagne, influence fortement

⁴⁹ *Le Petit Niçois*, 3 mars 1896.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Maurice Agulhon, *Marianne au pouvoir*, op. cit., p. 101-102.

⁵² Ibid., p. 104.

⁵³ Sur le devant : « La ville de Nice à la France ». Face ouest : « La Ville de Nice, pour célébrer le Centenaire de sa réunion à la France, a érigé ce monument, *témoignage de son attachement à la Patrie*, avec le concours de l'État et du département des Alpes-Maritimes ». Face est : « En présence de Monsieur Félix Faure, président de la République, le 4 mars 1896, a été inauguré ce monument, voté par le Conseil municipal à l'unanimité, en sa séance du 18 juillet 1892, Monsieur le comte Alziary de Malausséna étant maire et Monsieur Arsène Henry préfet ».

⁵⁴ Maurice Agulhon, *Marianne au pouvoir*, op. cit., p. 147. Cf. également Olivier Ihl, *La fête républicaine*, op. cit.

⁵⁵ Jean El Gammal, *Politique et poids du passé dans la France « fin de siècle »*, op. cit., p. 357.

⁵⁶ Sur les voyages présidentiels, cf. Nicolas Mariot, *Bains de foule. Les voyages présidentiels en province, 1888-2002*, Paris, Belin, 2006.

l'atmosphère dans laquelle se déroule l'inauguration. *Il Pensiero di Nizza* a ainsi vivement protesté contre le monument, qui constituait selon lui une falsification de l'histoire et la polémique a été suffisamment violente pour que le sénateur et le député de Nice, Alfred Borriglione et Flaminio Raiberti, obtiennent l'interdiction du journal en 1895⁵⁷.

Les discours prononcés lors de l'inauguration montrent l'inflexion des valeurs politiques définies comme étant constitutives de l'identité locale, et notamment l'essor du patriotisme. Le monument constitue ainsi un « hommage filial » de la ville à la France, par lequel les Niçois affirment solennellement leurs « sentiments d'attachement à la patrie française ». La première réunion, prononcée à la suite d'un vote de la population, devient le symbole du principe de la « liberté des peuples » porté par la Révolution, une liberté qui permet à Nice de retrouver sa véritable patrie :

« Fille de Marseille, Nice ne pouvait mentir à son origine. [...] Après quatre siècles de séparation, Nice était restée provençale, c'est-à-dire française. Et lorsque les armées de la République entrèrent dans notre ville portant le drapeau de l'émancipation des peuples, l'instinct de la nationalité originelle, l'idée de la vraie patrie se réveille soudain parmi les masses populaires qui, dans un élan d'enthousiasme, demandèrent leur agrégation à la République française. »⁵⁸

Le passé italien de la ville n'est pas oublié, mais sa dimension « nationale » en est effacée au profit de la seule fidélité envers la dynastie de Savoie :

« Certes, nous ne renions pas notre passé, respectueux de la mémoire de nos pères qui considéraient comme un titre d'honneur leur fidélité séculaire aux princes de Savoie. Mais bien que les plus jeunes enfants de la France, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir pour elle le même amour que nos aînés ». ⁵⁹

Le plébiscite de 1860 constitue dès lors une simple confirmation du vote de 1792 grâce auquel Nice est rentrée au sein de la « grande famille française ». La réunion de 1793, vue comme une application du principe révolutionnaire du « droit des peuples », permet donc d'effacer la dimension bonapartiste du plébiscite impérial et de républicaniser l'appartenance à la France. Elle rend également caducs les débats portant sur la « race », la langue et la situation géographique des habitants du comté de Nice, débats qui n'avaient pas permis de trancher la question de la « véritable » nationalité du territoire et dont se servaient, à Nice et en Italie, les partisans de l'italianité de la ville⁶⁰. Dès lors, la francité du département ne saurait être remise en doute, comme le souligne la formule par laquelle Rouvier conclut son discours : « Vive Nice la bien Française ! ».

À côté de sa francité, le libéralisme de la population est cependant toujours célébré. Le sénateur Alfred Borriglione souligne ainsi que, le « règne » de la liberté étant revenu avec la République, celle-ci, en s'affermissant, a « retrouvé le peuple Niçois toujours fidèle à ses traditions libérales ». Ce discours, habile, permet de justifier l'opposition d'une partie de la population niçoise à l'annexion sous le Second Empire et au début de la Troisième République, tout en réaffirmant l'identité libérale de la ville.

⁵⁷ Sur l'interdiction du *Pensiero di Nizza*, cf. également Pierre Milza, *Français et Italiens à la fin du XIX^e siècle*, op. cit., p. 555.

⁵⁸ *Le Petit Niçois*, 5 mars 1896.

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ Cf. sur ce sujet Simone Visciola, « La question de Nice dans la culture historique italienne. De l'Unité à la Seconde Guerre mondiale », in Ralph Schor, Henri Courrière (dir.), *Le comté de Nice, la France et l'Italie. Regards sur le rattachement de 1860*, Nice, éditions Serre, 2011, p. 73-84.

Le contraste avec l'inauguration du monument à Garibaldi est très net. Tandis que ce dernier valorisait la dimension franco-italienne de Nice, le monument du Centenaire proclame la francité du comté de Nice, ainsi que son attachement centenaire à la République. La présence du plus haut représentant de l'État, comme la similitude des festivités avec la symbolique du 14 Juillet, fête nationale et officielle par excellence, confère une dimension particulièrement solennelle à cette proclamation. L'évolution des relations diplomatiques entre la France et l'Italie comme la montée du nationalisme en cette fin du XIX^e siècle sont la principale cause de cet effacement de la dimension bi-nationale de la ville, mais la volonté des élites locales de ne plus laisser aucun doute planer sur la francité de la ville et de ses habitants doit également être prise en compte et a été déterminante. Le monument du centenaire et les festivités de son inauguration permettent en définitive de républicaniser l'appartenance de Nice à la France, en lui conférant une nouvelle légitimité à la fois historique, politique et juridique. Le libéralisme proclamé de la population explique son adhésion à la République, tandis que le patriotisme des Niçois se trouve affirmé avec force.

L'enracinement de la Troisième République et l'essor du patriotisme. Sadi Carnot et Léon Gambetta

Sadi Carnot et Léon Gambetta sont les deux personnalités les plus statufiées en France à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, en raison de la dimension particulièrement tragique de leur disparition⁶¹. Il s'agit également des premiers hommes politiques français statufiés à Nice qui n'en sont pas originaires.

Le monument à Sadi Carnot est dû à l'initiative du directeur du journal républicain *L'Éclaireur de Nice*, Victor Eugène Gauthier, qui lance le 27 juin 1894, deux jours seulement après l'assassinat du président de la République par l'anarchiste italien Caserio, une souscription pour l'érection d'un buste à Nice⁶². Le conseil municipal s'associe rapidement à l'initiative⁶³. Il s'agit alors essentiellement de rappeler le voyage du président Carnot à Nice, en mai 1890. Le monument, œuvre de l'architecte Albert Tournaire et du sculpteur Louis Convers, est inauguré le 25 juin 1895, un an exactement après la disparition du chef d'État. De dimension assez modeste, il se compose d'une colonne, sur laquelle est appuyée une jeune fille portant une guirlande de fleurs, surmontée d'un buste en bronze du président de la République. Une inscription sur le socle stipule simplement : « A Carnot, la Ville de Nice, par souscription publique, 1841-1894⁶⁴ ». La statue est située sur la place Cassini, dans le quartier du port. Il s'agit, affirme la presse locale, du premier monument élevé à Carnot en France.

La statue, comme les fêtes liées à son inauguration, sont relativement modestes⁶⁵. Plusieurs points méritent cependant d'être soulignés. Chronologiquement, il s'agit du premier monument élevé à un homme politique français à Nice. À ce titre, la statue de Sadi Carnot constitue une étape importante dans l'intégration monumentale de Nice à la France et à la République, un an avant l'inauguration du monument du Centenaire. Les discours, ensuite, insistent tout particulièrement sur le patriotisme français de la population niçoise, patriotisme qui ne saurait être remis en cause et que le monument

⁶¹ Maurice Agulhon, *Marianne au pouvoir*, op. cit., p. 121.

⁶² *L'Éclaireur de Nice*, 27 juin 1894. Sur Sadi Carnot, cf. Patrick Harismendy, *Sadi Carnot. L'ingénieur de la république*, Paris, Perrin, 1995 ; Christelle Laurent, « A la mémoire de Sadi Carnot ». *La constitution d'une martyrologie républicaine : l'emblématique urbaine du Président Carnot sous la III^e République*, mémoire de science politique, IEP de Grenoble, 1997.

⁶³ Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 2O708, procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal de Nice, 9 juillet et 28 décembre 1894.

⁶⁴ *Le Petit Niçois*, 26 juin 1895.

⁶⁵ Ibid.

doit à la fois symboliser et proclamer. Après l'assassinat du président de la République par un anarchiste italien, l'objectif du monument est donc d'affirmer fortement la francité de la ville et de ses habitants. L'emplacement, enfin, est stratégique. La statue est située sur la place Cassini, c'est-à-dire au cœur du port, quartier ouvrier, italien et « vieux niçois ». Le buste permet ainsi de franciser et de républicaniser ce quartier encore « ambigu » sur le plan de la nationalité⁶⁶.

Le monument à Léon Gambetta, le dernier inauguré avant la Première Guerre mondiale, fait partie des réalisations qualifiées par Odile Sassi de « monuments de l'unanimité »⁶⁷. Le projet, lancé à l'initiative des parlementaires du département, est soutenu par un comité présidé par le sénateur et maire radical de Nice, Honoré Sauvan, avant que le conseil municipal ne soutienne officiellement le projet en mars 1906⁶⁸. Une souscription est ensuite lancée en juillet. Le but du comité est de perpétuer la mémoire de Gambetta à Nice, la présence de ses cendres permettant de légitimer la nécessité du monument. La dimension patriotique du projet est également fortement soulignée⁶⁹. Le monument doit fournir une preuve matérielle et symbolique de l'attachement et de la loyauté de Nice envers la France et la République, signe que cette question ne s'est pas apaisée depuis l'inauguration du monument du Centenaire.

La statue, réalisée par Louis Maubert, représente Gambetta debout, « dans la position de l'orateur », jetant « un regard de défi vers un invisible ennemi ». Son bras gauche est appuyé sur une stèle, tandis que son bras droit est replié. À ses pieds, un groupe d'allégories représente une jeune femme symbolisant la République, coiffée d'un bonnet phrygien et un drapeau à la main, en train de reconforter la France « qui reprend courage ». Cette dernière, vêtue d'une cotte de maille, est assise à côté d'armes. Derrière la République se trouvent un soc de charrue et une roue dentée (symbolisant l'agriculture et l'industrie). Au dessous apparaissent deux faisceaux de licteurs. Sur le socle sont sculptés une palme et un écusson aux armes de Nice. Sur la face arrière, enfin, se trouve un coq gaulois⁷⁰, symbole de la vaillance nationale et du patriotisme populaire⁷¹. Le monument est installé place Béatrix (aujourd'hui place du général de Gaulle, anciennement place de la Libération), au cœur de la ville nouvelle. Il permet à la fois de décorer et de républicaniser les nouveaux quartiers, jusqu'à présent vierges de tout signe politique.

La symbolique martiale et nationale est particulièrement présente par rapport aux autres monuments. La cotte de maille, les armes, les faisceaux et le coq soulignent que c'est bien la dimension patriotique du personnage qui est privilégiée. L'attitude de Gambetta elle-même est révélatrice d'une certaine atmosphère belliciste et l'on retrouve bien ici le caractère guerrier de la figure de Gambetta, lié à la Défense nationale⁷². Comme pour le monument du Centenaire, les inscriptions sont abondantes et permettent

⁶⁶ Sur la colonie italienne de Nice, cf. Pierre Milza, *Français et Italiens à la fin du XIX^e siècle*, op. cit., p. 226-230 ; Stéphane Fabre, « La colonie italienne de Nice, 1860-1914 », *Recherches régionales. Alpes-Maritimes et contrées limitrophes*, 1988, n° 2, p. 73-92.

⁶⁷ Jean-Marie Mayeur, *Léon Gambetta. La Patrie et la République*, Paris, Fayard, 2008, p. 437 ; Pierre Barral, *Léon Gambetta. Tribun et stratège de la République (1838-1882)*, Toulouse, Privat, 2008, p. 281-282. Cf. également Odile Sassi, *Léon Gambetta. Destin et mémoire (1838-1938)*, thèse de doctorat en histoire, Université Paris IV, 1999.

⁶⁸ Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 2O708, procès-verbaux des délibérations du Conseil municipal de Nice, 23 mars 1906.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Arch. dép. des Alpes-Maritimes, 4T10, notice sur la statue de Gambetta, sd.

⁷¹ Maurice Agulhon, *Marianne au pouvoir*, op. cit., p. 34-35.

⁷² Ibid., p. 122.

de perpétuer la mémoire des hommes politiques locaux autant que celle du grand républicain⁷³.

La statue est inaugurée le 25 avril 1909 en présence du président de la République Armand Fallières et de plusieurs membres du gouvernement, dont le président du Conseil Georges Clemenceau. Comme pour le monument du Centenaire, la cérémonie est imposante et solennelle. Proche là aussi d'un 14 Juillet, elle adopte une symbolique très patriotique, voire martiale⁷⁴. L'inauguration est précédée d'un banquet de 600 convives organisé par la municipalité.

Les discours prononcés lors de l'inauguration montrent que la statue a pour fonction de répondre au monument Garibaldi, alors que les tensions se sont apaisées avec l'Italie. Un orateur compare ainsi la figure de Gambetta, « immortel tribun qui personnifia le courage civique et l'amour de la Patrie poussée jusqu'à l'abnégation », à celle de Garibaldi, « personnification du courage militaire et du dévouement à la cause de la Justice et de la Fraternité »⁷⁵. Le lien entre le monument de Gambetta et la présence de sa tombe à Nice est également rappelé, tout comme la statue de Garibaldi est associée aux tombes de sa mère et de sa femme⁷⁶. Clemenceau, pour sa part, voit en Gambetta, comme en Garibaldi, « une idée en marche » et invite Nice à conserver côte à côte les deux statues, symboles de l'amitié franco-italienne. Le retour de ce thème constitue une rupture nette par rapport au monument du Centenaire, qui s'explique par l'amélioration des rapports entre la France et l'Italie.

Les discours montrent également l'essor de la rhétorique patriotique. Les orateurs soulignent ainsi la dimension nationale du monument comme de l'inauguration et le patriotisme de la population est hautement proclamé, tandis que son libéralisme n'est plus évoqué. Le passé italien de Nice, enfin, est rappelé pour mieux affirmer la francité de la ville :

« Nice, en effet, a appartenu à l'Italie. Loin de renier ce souvenir, elle garde à cette noble nation, deux fois notre sœur par ses origines et par ses luttes si semblables aux nôtres, pour son émancipation politique et sociale, une sincère affection. [...] Mais bien avant l'annexion, bien avant l'acte de raison et d'amour qui rendit le comté de Nice à la France, notre ville avait l'aspect, la langue, l'âme d'une cité française »⁷⁷.

Nice partage ainsi avec Gambetta une « commune origine » italienne, qui ne nuit ni à sa francité, ni à son républicanisme.

La statue de Gambetta comme les discours prononcés lors de l'inauguration montrent que Nice s'inscrit dans le raidissement nationaliste des débuts du XX^e siècle et reflètent l'« identification tendancielle de la République à la Patrie »⁷⁸. Le monument et la présence des cendres du héros de la Défense nationale permettent en effet d'incarner, de façon presque sacrée, les liens entre la ville et la « mère-patrie », tout en flattant

⁷³ Face : « À Léon Gambetta ». Côté droit : « En présence de Monsieur Armand Fallières, Président de la République Française, le 25 avril 1909, a été inauguré ce monument de *reconnaissance nationale*. MM André de Joly étant préfet des Alpes-Maritimes, Maurice Rouvier Président du Conseil Général, Honoré Sauvan Maire de Nice, Flaminus Raiberti Député de Nice ». Côté gauche : « Sur l'initiative de la Société Gambetta organisatrice de la souscription publique, avec le concours de l'État et du Département, la Ville de Nice a élevé ce monument *au grand patriote qui assura la défense nationale et ne désespéra jamais de la patrie* ». Derrière : « Ce monument a été élevé sous l'administration municipale de MM Honoré Sauvan maire, Louis Gassin, François Rebagliati, Pierre Gautier, Louis Bonfiglio, Édouard Grinda, Pierre Clerissy adjoints ».

⁷⁴ *Le Petit Niçois*, 26 avril 1909.

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ Maurice Agulhon, *Marianne au pouvoir*, op. cit., p. 315.

l'orgueil municipal. La rhétorique guerrière et patriotique employée lors de l'inauguration montre que la cérémonie est destinée à conforter l'unité de la nation à laquelle Nice appartient et souligne le déclin relatif de l'identité libérale de la ville, qui n'est plus proclamée par les orateurs, tandis que l'italianité de la cité paraît accidentelle et liée aux aléas de l'histoire. Au-delà de l'hommage à Gambetta, le monument vise en définitive à contrebalancer la statue de Garibaldi et réaffirme avec force l'identité républicaine et patriotique de la ville.

Conclusion

Les emplacements des monuments sont révélateurs des évolutions de la cité, comme des stratégies politiques de construction d'une identité municipale mises en œuvres par les élites locales. Les deux monuments des vieux quartiers, celui de Garibaldi et celui de Sadi Carnot, le plus modeste des cinq, montrent la dimension italienne de la rive gauche du Paillon, dont la francisation est relativement tardive et modeste. Le monument à Masséna et celui du Centenaire, situés sur des jardins construits sur le Paillon, constituent pour leur part des liens symboliques entre Nice et la France, mais ils sont aussi clairement définis comme devant participer à l'unité d'une cité dont l'essor urbain brutal menace la cohérence et l'identité. Le monument à Gambetta, enfin, est le seul situé sur la rive droite du Paillon mais son importance, tant matérielle que symbolique, marque l'émergence d'une nouvelle centralité urbaine à Nice, au détriment de la vieille ville. Aucun monument n'est par ailleurs inauguré au cours de cette période dans le Vieux-Nice proprement dit, situé entre la colline du Château, le Paillon et la mer. Des considérations d'ordre pratique sont invoquées par le conseil municipal pour justifier cette absence, mais l'apolitisme monumental de la vieille-ville permet également de laisser la place à d'autres marqueurs urbains significatifs, comme les nombreuses églises.

Le monument de Garibaldi est le seul à afficher clairement la dimension franco-italienne de l'identité niçoise, tant par la symbolique de la statue que par le déroulement des festivités liées à son inauguration. Probablement parce que le général est une figure trop italienne, il est également le seul de cette importance à ne pas avoir bénéficié d'une fête officielle, de souveraineté, pour son inauguration. En cela, le monument à Garibaldi est à la fois local et international, mais finalement peu « national ». Il permet néanmoins d'intégrer la figure du général à la mémoire de la cité, sans entrer en conflit avec l'identité nationale en construction, Nice étant érigée en ville symbole de l'amitié franco-italienne, par delà les aléas de la politique internationale.

Les monuments soulignent également le poids croissant du passé comme enjeu dans la définition de l'identité locale. En 1869, le monument à Masséna et les discours qui accompagnent son inauguration se contentent de souligner le lien de Nice avec le premier Empire à travers la figure du maréchal et de célébrer le retour de la ville à la France, mettant entre parenthèse la période 1814-1860. En 1891, pour le monument à Garibaldi, Nice est présentée comme une ville ayant appartenu à l'Italie tout en étant en réalité française. Par un discours complexe, les élites locales parviennent à concilier la revendication d'un passé particulier et l'appartenance à la nation française. Le monument du Centenaire, en 1896, constitue un tournant. La première réunion de 1793 prend alors un poids considérable dans la définition de la mémoire et de l'identité locale de Nice. En républicanisant le plébiscite et l'annexion de 1860, elle permet de conférer une légitimité pleinement républicaine à l'appartenance de la ville à la France et de marginaliser l'italianité de la cité. Les arguments historiques ou culturels, finalement faciles à contredire, se trouvent renforcés par des arguments juridiques et, surtout, proprement politiques en faveur de la francité de Nice. Les monuments Carnot et

Gambetta ne font dès lors que réaffirmer le patriotisme et le républicanisme de la ville, sa francité étant définitivement acquise et ses « origines » italiennes étant assumées. Nice paraît pourtant toujours obligée de proclamer voire de prouver sa nationalité, son attachement à la patrie et à la République, comme le montre l'insistance des orateurs sur ce thème. Les monuments accompagnent ainsi le double mouvement de nationalisation et de municipalisation des identités locales mis en valeur par Olivier Ihl⁷⁹. Les discours prononcés lors des inaugurations, qui valorisent tout d'abord le libéralisme de la cité, insistent ensuite, de plus en plus exclusivement, sur son patriotisme, modifiant peu à peu l'identité politique de la ville.

Les monuments commémoratifs érigés à Nice entre 1860 et 1914, dont les deux derniers sont inaugurés par un Président de la République, soulignent en définitive l'évolution de la position des notables locaux vis-à-vis de la nation, de l'identité et de la mémoire municipale qu'ils comptent définir et promouvoir. Après avoir rendu hommage à des « enfants du pays » devenus célèbres, l'un en France et l'autre en Italie, les élites locales commémorent la mémoire d'hommes politiques éminemment français et républicains tout en proclamant, par le monument du Centenaire, l'ancienneté et la légitimité de l'appartenance de la ville à la France et à la République. En mettant à l'écart l'italianité de Nice, ils participent ainsi activement à l'intégration progressive de la cité, et de sa mémoire, à la nation.

⁷⁹ Olivier Ihl, « La monumentalisation de la voie publique. Sur les politiques d'attribution des noms de rue aux XIX^e et XX^e siècles », art. cit., p. 144.